



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ AQUARESIN TARRAGON NS

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit                      AQUARESIN TARRAGON NS

Numéro du produit                63424

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées            Additif de nourriture / alimentation Industrie Agro-Alimentaire

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur                      Univar  
Immeuble Cityscope  
3 rue Franklin  
93108 Montreuil Cedex  
France  
+33 (0)1 85 57 46 00  
SDS.EMEA@univarsolutions.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence        SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence  
national                              Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Sds No.                                63424

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques                Non Classé

Dangers pour la santé  
humaine                              Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement   Aquatic Chronic 3 - H412

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement        Attention

Mentions de danger              H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## AQUARESIN TARRAGON NS

**Mentions de mise en garde** P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.  
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

**Contient** EUGENOL, (±)-1-METHYL-4-(1-METHYLVINYL)CYCLOHEXENE

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

|                                                                                                                                                   |                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>EUGENOL</b>                                                                                                                                    | <b>5-10%</b>              |
| Numéro CAS: 97-53-0                                                                                                                               | Numéro CE: 202-589-1      |
| <b>Classification</b><br>Eye Irrit. 2 - H319<br>Skin Sens. 1 - H317                                                                               |                           |
| <b>(±)-1-METHYL-4-(1-METHYLVINYL)CYCLOHEXENE</b>                                                                                                  | <b>&lt;1%</b>             |
| Numéro CAS: 7705-14-8                                                                                                                             | Numéro CE: 231-732-0      |
| Facteur M (aigu) = 1                                                                                                                              | Facteur M (chronique) = 1 |
| <b>Classification</b><br>Flam. Liq. 3 - H226<br>Skin Irrit. 2 - H315<br>Skin Sens. 1 - H317<br>Aquatic Acute 1 - H400<br>Aquatic Chronic 1 - H410 |                           |

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

**Commentaires sur la composition** Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.

**Ingestion** Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.

**Contact cutané** Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Continuer à rincer. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.

**Contact oculaire** Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.

## AQUARESIN TARRAGON NS

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact cutané Peut provoquer une allergie cutanée.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Prévoir une ventilation suffisante.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Prévoir une ventilation suffisante.

## AQUARESIN TARRAGON NS

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à des températures supérieures à 8°C.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

#### (±)-1-METHYL-4-(1-METHYLVINYL)CYCLOHEXENE

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 50 ppm 300 mg/m<sup>3</sup>

#### EUGENOL (CAS: 97-53-0)

#### **DNEL**

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 21.2 mg/m<sup>3</sup>  
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 6 mg/kg/jour  
Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 5.22 mg/m<sup>3</sup>  
Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 3 mg/kg/jour  
Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 3 mg/kg/jour

#### **PNEC**

eau douce; 1.13 µg/l  
eau de mer; 0.113 µg/l  
Sédiments (eau douce); 0.081 mg/kg  
Sédiments (eau de mer); 0.008 mg/kg  
Sol; 0.015 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### **Equipements de protection**



**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

**Protection des mains** Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

**Autre protection de la peau et du corps** Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

**Mesures d'hygiène** Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail.

## AQUARESIN TARRAGON NS

**Protection respiratoire** Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/141/145/143/149

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                           |                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Aspect                                                                    | Liquide.                                                     |
| Couleur                                                                   | Vert.                                                        |
| Odeur                                                                     | Caractéristique.                                             |
| Seuil olfactif                                                            | Pas d'information disponible.                                |
| pH                                                                        | Pas d'information disponible.                                |
| Point de fusion                                                           | Pas d'information disponible.                                |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                     | Pas d'information disponible.                                |
| Point d'éclair                                                            | 94°C                                                         |
| Taux d'évaporation                                                        | Pas d'information disponible.                                |
| Facteur d'évaporation                                                     | Pas d'information disponible.                                |
| Inflammabilité (solide, gaz)                                              | Pas d'information disponible.                                |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Pas d'information disponible.                                |
| Autre inflammabilité                                                      | Pas d'information disponible.                                |
| Pression de vapeur                                                        | Pas d'information disponible.                                |
| Densité de vapeur                                                         | Pas d'information disponible.                                |
| Densité relative                                                          | Pas d'information disponible.                                |
| Densité apparente                                                         | Pas d'information disponible.                                |
| Solubilité(s)                                                             | Pas d'information disponible.                                |
| Coefficient de partage                                                    | Pas d'information disponible.                                |
| Température d'auto-inflammabilité                                         | Pas d'information disponible.                                |
| Température de décomposition                                              | Pas d'information disponible.                                |
| Viscosité                                                                 | Pas d'information disponible.                                |
| Propriétés explosives                                                     | N'est pas considéré comme explosif.                          |
| Explosif sous l'influence d'une flamme                                    | Pas d'information disponible.                                |
| Propriétés comburantes                                                    | Ne répond pas aux critères de classification des comburants. |

#### 9.2. Autres informations

|                      |                               |
|----------------------|-------------------------------|
| Indice de réfraction | Pas d'information disponible. |
|----------------------|-------------------------------|

## AQUARESIN TARRAGON NS

|                             |                               |
|-----------------------------|-------------------------------|
| Taille de particules        | Pas d'information disponible. |
| Poids moléculaire           | Pas d'information disponible. |
| Volatilité                  | Pas d'information disponible. |
| Concentration de saturation | Pas d'information disponible. |
| Température critique        | Pas d'information disponible. |
| Composé organique volatile  | Pas d'information disponible. |

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

|            |                                                                                                                   |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réactivité | Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants. |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### 10.2. Stabilité chimique

|                    |                                                                    |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Stabilité chimique | Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------|

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

|                                      |                                                                                                      |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Possibilité de réactions dangereuses | Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage. |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### 10.4. Conditions à éviter

|                     |                                                                                   |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Conditions à éviter | Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|

#### 10.5. Matières incompatibles

|                        |                                     |
|------------------------|-------------------------------------|
| Matières incompatibles | Aucune recommandation particulière. |
|------------------------|-------------------------------------|

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

|                                     |                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produits de décomposition dangereux | Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

|                                      |                               |
|--------------------------------------|-------------------------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Pas d'information disponible. |
|--------------------------------------|-------------------------------|

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

|                                              |                               |
|----------------------------------------------|-------------------------------|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Pas d'information disponible. |
|----------------------------------------------|-------------------------------|

##### Sensibilisation respiratoire

|                              |                               |
|------------------------------|-------------------------------|
| Sensibilisation respiratoire | Pas d'information disponible. |
|------------------------------|-------------------------------|

##### Sensibilisation cutanée

|                         |                                      |
|-------------------------|--------------------------------------|
| Sensibilisation cutanée | Peut provoquer une allergie cutanée. |
|-------------------------|--------------------------------------|

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

|                                   |                               |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| Essais de génotoxicité - in vitro | Pas d'information disponible. |
|-----------------------------------|-------------------------------|

##### Cancérogénicité

|                 |                               |
|-----------------|-------------------------------|
| Cancérogénicité | Pas d'information disponible. |
|-----------------|-------------------------------|

## AQUARESIN TARRAGON NS

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas d'information disponible.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Pas d'information disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Pas d'information disponible.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Pas d'information disponible.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Pas d'information disponible.

**Inhalation** Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

**Ingestion** L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.

**Contact cutané** Peut provoquer une allergie cutanée.

**Contact oculaire** Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### **EUGENOL**

#### **Toxicité aiguë - orale**

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 2 300,0

**Espèces** Rat

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> 2300 mg/kg, Orale, Rat

**ETA orale (mg/kg)** 2 300,0

#### **Toxicité aiguë - inhalation**

**Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> poussières/brouillards mg/l)** 2 580,0

**Espèces** Rat

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** CL<sub>50</sub> 2580 mg/l, Poussières/brouillard, Inhalatoire, Rat

**ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)** 2 580,0

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Sensibilisation cutanée**

## AQUARESIN TARRAGON NS

### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Sensibilisant.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### Écotoxicité

Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

#### 12.1. Toxicité

##### Toxicité

Pas considéré toxique pour les poissons.

#### Informations écologiques sur les composants

##### EUGENOL

##### toxicité aquatique aiguë

##### Toxicité aiguë - poisson

CL<sub>50</sub>, 96 heure: 13 mg/l, Poissons  
OECD 203

##### Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

CE<sub>50</sub>, 48 heure: 1.3 mg/l, Daphnia magna  
OECD 202

##### Toxicité aiguë - plantes aquatiques

Cl<sub>50</sub>, 72 heures: 24 mg/l, Algues  
NOEC, 72 heures: 23 mg/l, Algues

##### (±)-1-METHYL-4-(1-METHYLVINYL)CYCLOHEXENE

##### toxicité aquatique aiguë

##### C(E)L<sub>50</sub>

0.1 < C(E)L<sub>50</sub> ≤ 1

##### Facteur M (aigu)

1

##### toxicité aquatique chronique

##### Facteur M (chronique)

1

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

#### Informations écologiques sur les composants

##### EUGENOL

##### Persistance et dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

##### Coefficient de partage

Pas d'information disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

##### Mobilité

Pas d'information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

##### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes



## AQUARESIN TARRAGON NS

**Autres effets néfastes**                      Aucun connu.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale**                      Ne pas percer ou incinérer, même vide. Déchets classés comme déchets dangereux.

**Méthodes de traitement des déchets**                      Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général**                                          Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**  
Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac**                              Non applicable.  
**conformément à l'annexe II de**  
**la convention Marpol 73/78 et**  
**au recueil IBC**

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE**                                      Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.  
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

**Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)**                      Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3

## AQUARESIN TARRAGON NS

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

##### **Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

##### **Sigles et abréviations utilisés dans la classification**

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

##### **Références littéraires clés et sources de données**

Information du fournisseur.

##### **Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Skin Sens. 1 - H317: Méthode par le calcul. Aquatic Chronic 3 - H412: Méthode par le calcul.

**AQUARESIN TARRAGON NS**

|                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Commentaires sur la révision</b>             | NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Date de révision</b>                         | 19/01/2022                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Numéro de version</b>                        | 1.000                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Numéro de FDS</b>                            | 63424                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Statut de la FDS</b>                         | Approuvé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Mentions de danger dans leur intégralité</b> | H226 Liquide et vapeurs inflammables.<br>H315 Provoque une irritation cutanée.<br>H317 Peut provoquer une allergie cutanée.<br>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.<br>H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.<br>H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.<br>H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| <b>Signature</b>                                | Jitendra Panchal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.